

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 09/02/2017	N° de révision : 7	Remplace la fiche du : 01/06/2015
-----------------------------	--------------------	-----------------------------------

NOM DU PRODUIT : DESODAIR ROUGE

ref. : RI-46

P271 / Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P410+412 / Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH
 Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 3. Composition / informations sur les composants ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Produit considéré comme dangereux, contient des composants dangereux.

Dénomination de la substance	Numéro CAS / Numéro EINECS / Index CE	Symboles	Phrases H
------------------------------	---------------------------------------	----------	-----------

N.A. = NON APPLICABLE - N.E. = NON ETABLI

Propane-2-ol	67-63-0 / 200-661-7 / 603-117-00-0	GHS02-07	H225-319-336
	Reach:01-2119457558-25		

Ethanol	64-17-5 / 200-578-6 / 603-002-00-5	GHS02	H225
	Reach : 01-2119457610-43		

Parfum	Sans numéro CAS : préparation		H412
--------	-------------------------------	--	------

Butane	106-97-8 / 203-448-7 / 601-004-00-0	GHS02-04	H220
	Reach : 01-2119474691-32		

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 4. Premiers secours ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Mode d'exposition dominant : Inhalation des vapeurs.

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas de contact avec la peau

Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets

En cas d'inhalation : Toux. Maux de tête.

En cas de contact avec la peau : Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une irritation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 09/02/2017	N° de révision : 7	Remplace la fiche du : 01/06/2015
-----------------------------	--------------------	-----------------------------------

NOM DU PRODUIT : DESODAIR ROUGE

ref. : RI-46

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PROPANE-2-OL : LogKoe : 0,05

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ **13. Considérations relatives à l'élimination** ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Elimination des déchets : Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.
 Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
 LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage. S'il n'est pas vide, éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux / nationaux en vigueur.

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ **14. Informations relatives au transport** ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Etiquette(s) de danger : Extrêmement inflammable. 
 2.1

Transport terrestre ADR/RID : classe 2-5F - UN 1950
 Transport par mer code IMO-IMDG : AEROSOLS UN 1950
 Transport aérien ICAO/IATA : AEROSOLS UN 1950

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ **15. Informations réglementaires** ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2
 Les réglementations suivantes ont été prises en compte :
 - Directive 75/734/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
 - Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par les règlements (UE) n° 618/2012 et 758/2013

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non réalisé sur le mélange lui-même.

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ **16. Autres informations** ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Utilisations recommandées & restrictions : Voir fiche technique pour des informations détaillées.
 Phrase(s) H reprises au point 3. : H220 / Gaz extrêmement inflammable.
 H225 / Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 / Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 / Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H412 // Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Autres données : Aucun(e).



Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement 1907/2006/CEE et ses amendements de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 09/02/2017	N° de révision : 7	Remplace la fiche du : 01/06/2015
-----------------------------	--------------------	-----------------------------------

NOM DU PRODUIT : DESODAIR ROUGE

ref. : RI-46

l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Fin du document